

• (8.00 p.m.)

M. Herridge: Le ministre pourrait-il nous donner la liste des colonels tombés au champ d'honneur des nouvelles forces armées intégrées?

L'hon. M. Hellyer: La réponse à cette question serait trop longue et trop détaillée pour que je la donne ici, mais je serais heureux d'en parler à mon ami, un de ces jours, à l'heure du thé.

M. Bigg: Le ministre voudrait-il examiner toute la question de la consolidation des pensions du personnel militaire? J'ai fouillé la question. Il y a bien des anomalies. Les membres des forces armées, au cours de la seconde guerre mondiale, ne peuvent faire ajouter leurs années de service militaire à leurs pensions de la fonction publique ou de la Gendarmerie royale. Tout ce problème relève directement du ministre et il devrait l'examiner avec soin.

Le ministre éprouve beaucoup de difficulté à garder le personnel dans les forces armées. Une des raisons, c'est qu'ils ne savent pas très bien combien de temps ils pourront y rester ni quelle sorte de consolidation de pension ils obtiendront s'ils passent à la fonction publique ou à la gendarmerie royale. Ils ne le savent pas non plus, dans le cas du service interrompu. L'entreprise privée incite les jeunes à quitter les forces armées en leur offrant des postes de pilotes d'avions commerciaux, ou des postes d'électroniciens ou de mécaniciens, et ces jeunes devraient connaître leur position pour ce qui est des pensions.

Pendant qu'il y est, le ministre devrait examiner la question des pensions de ceux qui ont servi 20 et 30 ans dans les forces armées, dont les états de service datent d'aussi loin que la guerre d'Afrique du Sud. Certains d'entre eux vivent avec des pensions bien maigres. Ayant moi-même servi dans les forces armées, je sais que ceux qui en font encore partie s'inquiètent à savoir s'ils seront traités équitablement par le ministère. Si la question ne relève pas exclusivement de la compétence du ministre, alors le cabinet, le Conseil du Trésor et la Commission des pensions devraient s'y mettre pour s'assurer que, peu importe dans quelle branche des forces armées ou de la fonction publique on se dirige, on obtienne le même traitement que dans une autre branche. Si nous pouvons donner des pensions calculées d'après des états de services commencés à l'âge de 9, 10, 11 et 12 ans, alors ceux qui ont servi à compter de 21 ans jusqu'à la retraite devraient avoir un revenu qui leur permette de vivre.

[M. Nielsen.]

M. Nielsen: Monsieur le président, j'essayais de revenir à l'engagement que le ministre a pris hier soir et je me souviens bien qu'il a dit qu'il parlerait de ces questions au moment de l'étude en comité du crédit n° 15. Dans l'intervalle, il a eu l'occasion de consulter ses spécialistes; j'ai eu le privilège de servir dans l'aviation sous les ordres de l'un d'entre eux qui est assis à sa droite. Certes, il peut obtenir les réponses, car il est accompagné de ses fonctionnaires.

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, à quoi cela servirait-il? Les conditions varient tellement qu'un ou deux chiffres ne donneraient pas grand-chose. Vu que le comité dont je parlais, le comité permanent, sera créé d'ici quelques jours—je crois que la réunion d'organisation est prévue pour jeudi—et qu'il commencera probablement ses délibérations la semaine prochaine, on pourrait lui fournir tous les renseignements à ce sujet et lui donner l'occasion d'examiner à fond toutes les possibilités qui intéressent mon honorable ami.

M. Nielsen: Le ministre a traité d'une foule de questions dans son discours d'hier soir. Des pages et des pages du hansard sont consacrées au rôle du CF-5. Nous sommes rendus au crédit qui prévoit l'affectation de millions de dollars pour un avion dont le rôle et le financement soulèvent des questions. Le ministre a donné des précisions, insuffisantes pour bon nombre d'entre nous, sur le rôle que cet appareil jouerait dans le système de défense du pays. Il a insisté surtout sur son rôle de soutien au sol. J'estime personnellement que cet appareil ne convient pas à un rôle de soutien au sol et, d'après les articles que j'ai lus et les experts que j'ai consultés, il semble que cette opinion soit justifiée.

Le rôle de soutien au sol dont le ministre a parlé si longuement hier soir pourrait au moins être revu à fond ce soir pour les membres du comité. Il est impossible d'en parler vaguement, étant donné les millions de dollars qu'on dépensera pour cet appareil. En toute justice, on doit dire aux députés et à la population en général de quelle façon au juste on utilisera cet appareil et quelle raison le ministre invoque pour déclarer, de l'avis de ses experts, que c'est l'appareil qui convient le mieux au rôle qu'on envisage.

L'hon. M. Hellyer: Comme je le disais cet après-midi, monsieur le président, cet avion est une arme supplémentaire de soutien des effectifs terrestres. Il est destiné à fournir une puissance de feu et un appui aérien complémentaires. On en formera des escadilles et une brigade de l'air dirigée par un Commandant d'unité mobile, qui utilisera